

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 17

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire
Autor: Sales, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

26^{me} année, *LE PAYS*

BELLELAY

Ne songeant qu'à agrandir ses états aux dépens de ses voisins, il fut constamment en guerre avec l'évêque de Bâle, Henri III de Neuchâtel (1262-1274) après avoir déjà molesté le prédécesseur d'Henri, Berthold de Ferrette. Il fit en 1269 le siège de Neuchâtel qui est possédé par un des frères de l'évêque de Bâle ; en 1271 il incendie Moutier-Grandval, le village de Grandval et d'autres localités ; il assiège Bienne en 1272, met le siège devant Bâle au mois de juillet de l'année suivante et ne fait la paix avec l'évêque de Bâle qu'au moment où il apprend la nouvelle de son élévation à l'empire (30 septembre 1273).

L'abbé Conrad mourut le 10 décembre 1270.

Pierre I de Varres (1270-1296 ou 97 ou 98). — Le successeur de l'abbé Conrad fut Pierre I de Varres sous la longue administration duquel le monastère de Bellelay continua de prospérer.

Nous avons vu que l'évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, avait donné à l'abbaye de Bellelay le quart des dimes qu'il percevait à Tavannes, à Reconvillier et à Loveresse (1267). Cette dîme paraît avoir été grevée d'une rente due à trois nobles de Bienne, aux frères Eberhard, Jacques et Henri. Ceux-ci réclamèrent, et d'après une convention négociée le 3 novembre 1274 par Richard maire de Bienne et par le conseil de cette ville, l'abbaye de Bellelay conserva la dîme en question, mais dut payer aux trois frères

1) Trouillat, II, 254.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 12

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE
par PIERRE S A L E S

Mais, à peu de temps delà, un dimanche, il se découvrit.

— Ma petite, il y a des gens qui disent que c'es la plus jolie fille du pays. Et, il ont raison, ma foi !

— Vous êtes bien bon, M. Parisot...

— Faut toujours reconnaître ce qui est vrai ! déclara avec une belle sincérité le paysan ; et le gros Jean qui va entrer comme premier garçon à la ferme de Dangu m'a chargé de te dire qu'il te trouvait joliment à sa guise.

Marceline pâlit. Elle avait compris.

Merci, Monsieur Parisot, je ne veux pas me marier pour l'instant.

C'est-y que le gros Jean te déplait !... T'as tort, t'as tort ; mais on t'en trouvera un autre...

une somme de 30 livres en deniers de Bâle¹⁾. La donation de la dîme de Tavannes faite à Bellelay par l'évêque Henri fut ratifiée, le 12 mars 1275, par le chapitre de l'église cathédrale de Bâle²⁾.

En 1276, Henri, l'un des trois nobles de Bienne qui venaient de s'entendre, avec Pierre de Varres relativement à la dîme de Tavannes, prit l'habit religieux à Bellelay. A cette occasion, par acte du 14 septembre 1276, il céda au monastère de Bellelay, du consentement de ses deux frères, tous les biens qu'il possédait à Reconvillier et ailleurs³⁾.

En 1275, à la mort d'Henri de Neuchâtel, Henri d'Isny, gardien du couvent des Frères Mineurs de Lucerne, fut élevé, grâce à la protection de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, sur le siège épiscopal de Bâle qu'il occupa jusqu'en 1286. Le nouvel évêque eut alors le droit de confirmer, après examen, l'élection de l'abbé de Bellelay. Mais ce privilège était aussi revendiqué par l'abbé de Lac-de-Joux auquel il avait été effectivement conféré par le Chapitre général de son Ordre. La question fut soumise par l'évêque de Bâle à son chapitre qui, après avoir pris connaissance des titres de l'abbé de Lac-de Joux déclara, par acte du 29 décembre 1276, que le droit de confirmation revendiqué par Henri d'Isny ne lui appartenait pas, mais à l'abbé de Lac-de-Joux⁴⁾.

Un acte daté du 16 janvier 1277 et reproduit par Trouillat (II, 276) nous apprend qu'à cette époque l'abbaye de Bellelay faisait encore desservir la paroisse de Tavannes par un prêtre

1) Trouillat, II, 258.

2) Trouillat, II, 275.

3) Trouillat, II, 272.

Et il essaya, en effet, et avec un cruel acharnement, de lui en trouver d'autres. Et, comme il ne cessait pas de parler à Marceline des maris qu'il lui avait dénichés, elle quittait son jardin dès qu'elle apercevait sa tête chafouine pardessus la haie. Alors il s'adressait à ses parents, se proposait comme intermédiaire. Et il amena trois partis, vraiment avantageux, que Marceline refusa avec une inaltérable douceur, ce qui finit par irriter ses parents.

Eux aussi, sentant bien l'opposition du vieux Parisot, auraient désiré qu'elle se mariât. Et ils tâchèrent de lui faire comprendre l'impossibilité de vivre tous dans leur maison lorsque Firmin reviendrait du service ; dès que son frère se marierait, elle serait de trop. Et ils avaient déjà bien du mal à arriver, avec ce petit jardin et leurs modestes champs. Marceline aurait pu répondre que c'était elle qui, par son travail acharné, faisait tant produire au jardin, que c'était elle qui lavait et tenait tout le linge de la maison. Elle avait commencé bien jeune ; car, guère plus haute qu'une botte, elle repassait les chemises de son frère.

Elle préféra échapper à ces reproches incessants,

séculier. Nous lisons en effet dans l'acte précité que l'abbaye amodia à Walther, curé de Tavannes, la moitié du quart de dîme qu'elle perceoit à Saicourt et à Saules pour la rente annuelle d'un muid de froment et d'un muid d'avoine. Le curé devait s'acquitter de sa dette chaque année, à la St-Martin, et clause curieuse qui révèle bien les mœurs patriarcales de l'époque, si le curé Walther oublie de faire honneur à ses engagements, il devra recevoir chez lui et nourrir, jusqu'à extinction de sa dette, deux religieux de Bellelay.

En 1284, les habitants de Tavannes reconstruisirent leur église. La nouvelle église fut consacrée le 3 avril 1285 par Jean, vicaire-général du diocèse de Bâle, domicilié à Lucelle. Il est probable que l'abbé de Bellelay prit part à cette cérémonie. Pour couvrir les frais de la dédicace les habitants de Tavannes vendirent à l'abbaye de Bellelay, après décision prise à l'unanimité, un bien de paroisse situé à Reconvillier. La vente se fit au prix de 11 sols, monnaie de Bâle⁵⁾.

En ce moment-là, le curé Walther était encore à la tête de la paroisse de Tavannes.

Pierre de Varres fit, le 24 novembre 1289, du consentement du chapitre de Moutier, l'acquisition d'une courtine située à Chindon, commune de Reconvillier, et composée de maison, jardin, prés et paturages. Le propriétaire de ce domaine était Jean de Bienne, fils du chevalier Jacques. La vente se fit au prix de 72 livres à payer en deniers⁶⁾.

1) Trouillat, II, 412.

2) Trouillat, II, 473.

sants, comme aux sarcasmes du vieux Parisot, et elle alla chercher du travail à Bernouville. Elle avait souvent passé devant les longs murs de la fabrique au milieu de laquelle coule la Bonde avant d'aller se jeter dans la Levrière ; et ce grand établissement lui avait toujours un peu fait l'effet d'une prison. Et pourtant, elle connaissait des femmes qui y gagnaient largement leur vie : les plus habiles parvenaient au chiffre énorme de quatre-vingt-dix francs par mois. Le curé de Bézu l'a recommandé au directeur de la fabrique ; et elle devint ouvrière.

La vie fut, dès lors, particulièrement dure pour elle. Ses parents admettaient bien qu'elle allât travailler, mais à la condition que sa besogne de la maison n'en souffrir point. Elle se leva deux heures plus tôt, acceptant, sans murmurer, ce supplément de travail ; et, le soir, elle veillait.

A la fabrique, elle ne gagna pas grand' chose tout d'abord. Elle ne savait rien et devait apprendre comme une gamine de quinze ans. Mais ses progrès furent rapides : le second mois elle atteignit près de soixante francs ; et, il y eut une querelle quand elle rentra chez elle avec

Le 24 décembre 1289, il acheta d'Emon, chevalier et seigneur d'Asuel, pour 18 livres de Bâle, le moulin de Séprais, près de Boécourt*. En outre, il fit encore plusieurs acquisitions au val de Nugerol.

C'est à l'abbé Pierre de Varres que le village des Genevez doit son origine. Le monastère de Bellelay avait un siècle et demi d'existence. Pendant ce temps-là, les religieux avaient construit l'abbaye avec ses vastes dépendances et avaient en même temps continué leurs défrichements.

(A suivre)

JECKER, curé.

CHRONIQUE HORTICOLE

Les arbres et leurs fruits (Suite)

Taille des arbres fruitiers

Nous nous occuperons spécialement de la taille des poiriers et des pommiers (arbres à pépins); celle des abricotiers, des pêchers et autres arbres à noyaux est toute différente et plus difficile.

Qu'est-ce que la *taille* ?

On peut la définir : *l'art de donner à un arbre une belle forme et de lui faire porter de beaux fruits*.

La taille a donc deux objectifs : la forme de l'arbre et sa fructification.

La végétation, dans un arbre, est le produit de la circulation de la sève : nous l'avons déjà dit, mais il faut y revenir.

La sève, ce liquide vital, a une tendance marquée à se diriger de bas en haut et de haut en bas, à suivre en un mot la direction *verticale*; la direction *horizontale* la contrarie.

Telle qu'un torrent descendant de la montagne, elle se précipite toutes les fois qu'elle suit la direction verticale ; elle se ralentit au contraire et sa force diminue, lorsque la seconde direction l'emporte sur la première.

Il faut, en conséquence, ramener autant que possible, les arbres vigoureux à l'*horizontale*, pour ralentir la sève trop violente ; il faut, au contraire, rapprocher les arbres trop faibles de la *verticale*. Voilà un *premier principe* : il concerne la forme de l'arbre.

Il en est un second, qui concerne sa fructification : le voici en deux mots : « *Le fruit est produit par un ralentissement de la sève*. »

Quand, dans un arbre, la circulation de la sève est violente, il pousse en bois énormément.

3) Trouillat, II, 476.

sa paye. Ses parents auraient trouvé naturel de tout garder. Elle refusa et fut doucement énergique. Elle donna vingt francs à son père, en envoya autant à Firmin et mit le reste de côté. Et ainsi fut commencé son trésor : et, désormais, l'immense somme de travail qu'elle fournit lui parut légère.

Elle courait, le matin, regardant avec attention la haute cheminée de l'usine émergent de la verdure, cette mine où son honneur était enfermé comme en une mine dont elle décrochait, chaque quinzaine, une parcelle. Elle ne s'arrêtait, de temps en temps, que pour revoir des endroits où elle s'était assise avec Césaire ; et son courage en était augmenté. Et, une fois devant son métier, elle était toute à sa tâche, causant à peine avec ses voisines, ne se reposant jamais, surveillant avec anxiété le tissu qui se créait sous ses mains ; car, en plus du prix du mètre, les ouvrières recevaient une prime de dix sous lorsqu'elles parvenaient à livrer une pièce sans aucune tare.

Le troisième mois, elle arrivait à quatre vingt francs ; et puis, cela varia entre quatre-vingt-

ment, mais il ne porte pas de fruits. Si, par hasard, il en a quelques-uns, ils se trouveront à l'extrémité des branches de son sommet, où la sève se ralentit naturellement.

A cette hauteur, il sera très difficile de les cueillir ; ils seront en outre très petits, car il est facile de comprendre que la nourriture leur a fait défaut.

L'idéal de l'arboriculteur consiste donc à faire produire à son arbre des fruits beaux, gros et savoureux, *le plus près possible du tronc et des branches-mères*.

Nous avons donc, en résumé, à appliquer deux principes qui paraissent en contradiction : d'une part, *activer la circulation de la sève par la direction verticale* ; de l'autre, *la contrarier et la ralentir par l'horizontalité*.

Comment concilier les deux principes, et résoudre ce problème ?

Par l'application de ce que nous avons dit sur les différents âges des arbres et ainsi la contradiction ne sera qu'apparente.

Les arbres, en effet, ont une jeunesse, un âge mur, une vieillesse ; tenons en compte et guidons nous en conséquence.

Il ne faut pas faire porter des fruits à un arbre dans sa jeunesse.

Un jeune arbre qui porte des fruits est un vieillard avant l'âge, c'est un décrispé, la sève ne circule plus en lui et il mourra avant d'avoir vécu.

Laissez donc ce jeune végétal prendre son essor : s'il est espalier, ne courbez ses branches que progressivement et avec précaution : donnez-lui une belle forme, ne vous préoccupez pas tout d'abord de ses fruits : veillez principalement à éviter les coupures maladroites, les coups, les blessures, qui empêchent la sève de se répandre abondamment.

S'il s'agit d'un arbre de verger, ou à haute tige, laissez le partir, deux ou trois ans, à son gré, ne le tourmentez pas, ne le persécutez pas, comme le font des novices en arboriculture, qui, dès qu'ils ont planté un arbre, prennent le séicateur cherchant à couper sans savoir trop quoi ? Nettoyez-le, tenez-le propre, cela suffit. Si vous le faites, cet arbre se portera bien et vous récompensera plus tard de vos soins assidus.

Au bout de deux ou trois ans, pour les arbres à hautes tiges, et de quatre à cinq ans pour ceux en espalier, mais pas avant, il faut songer à la fructification, la sève ayant jeté son premier feu.

Les fruits des arbres à pépins (pommiers et poiriers) se produisent sur des espèces de bourbes ou gonflements qui mettent trois années à se former, mais qui durent, ensuite, fort long-

cinq et quatre-vingt-dix. Oh ! Quelle joie lorsqu'elle rentrait à Bézu, les jours de paye, serrant bien son argent au fond de sa poche, faisant les parts de ses parents, de son frère, la sienne ! L'avvenir ne l'effrayait plus comme autrefois.

Et elle était avare pour elle, n'achetant plus rien, usant ses vieilles robes. Et, dans la jalousie de voir grossir son trésor, plus rien ne pouvait l'émuvoir, ni les plaisanteries du vieux Parisot, ni les reproches muets de ses parents ; car eux, n'osaient plus la gronder ouvertement depuis qu'elle gagnait tant d'argent.

Quant à Parisot, il n'avait que le dimanche pour tracasser la courageuse fille. Il enrageait de la voir toujours à la besogne, même ce jour de repos, ne s'échappant que pour courir aux offices et revenant bien vite reprendre ses nettoyages ou ses ravaudages.

— Tu ne vas donc point te promener avec les jeunesse du pays ? lui criait-il.

C'est à peine si elle levait la tête pour répondre qu'elle était bien chez elle. Alors, il lui lançait des remarques désobligeantes sur sa toilette.

Temps. Il s'agit donc de faire naître ces gonflements que l'on nomme aussi *lambourdes*.

Sur les arbres à hautes tiges, plantés en plein vent, dans les vergers, rien de plus simple. Lorsque ces arbres auront bien repris, au bout de deux ou trois ans de plantation, **coupez leur tête**, cette tête qui s'emporte en absorbant toute la sève, et qui bientôt monterait jusqu'au ciel.

La sève, arrêtée dans sa marche ascendante, se répandra dans les branches latérales, comme un torrent qui se divise en petits ruisseaux bienfaisants et inoffensifs lorsqu'il aborde un terrain plat et bien uni. Ces branches latérales et horizontales, qui auraient été sacrifiées par la tête et au bénéfice de celle-ci, deviendront plus fortes, plus grosses, mais la sève ne circulera pas en elles aussi vite qu'elle le ferait dans le tronc central de l'arbre qui est vertical et ces branches produiront des lambourdes et se mettront à fruits. L'arbre gagnera en largeur, ce qu'il perdra en hauteur : il n'en sera pas moins gracieux, et combien plus facile à cueillir. Au lieu d'avoir de petites pommes au sommet d'un arbre gigantesque, nous aurons de belles grosses pommes rondes, tout à portée de la main. Nous ne nous casserons plus le cou, ni les jambes, et nous jouirons d'un plaisir au lieu de subir une épreuve de gymnastique, en cueillant nos fruits !

Pour les espaliers, la taille est plus délicate : il faut ici nous expliquer plus longuement.

Taille des arbres de petites formes

Par opposition aux arbres des vergers appelés « à hautes tiges », ceux que nous cultivons dans nos jardins, sont plus petits, plus délicats, demandent plus de soins, mais, en compensation, nous produisent des fruits plus beaux, et nous procurent, en somme, plus de plaisirs et plus de déjouissances.

On distingue, d'après la place qu'ils occupent dans nos jardins, deux espèces d'arbres à pépins :

Les *espaliers*.

Les *quenouilles*.

Les premiers sont toujours appliqués contre un mur, qui les protège des vents et des gelées tardives ; c'est sur eux que l'on obtient les fruits les plus fins et les plus savoureux.

Les seconds, plantés isolés, à l'air libre, souvent battus par la tempête ou abîmés par les nuits froides du printemps, réclament des fruits plus robustes et mieux attachés à leur branche.

Il ne faut planter, en principe, pour ces petites formes, que des arbres d'un an de greffe, appelés *scions*.

— Voyons, voyons ! Toi qu'était si coquette dans le temps !... T'es seulement plus une jolie robe à te mettre... Que que tu fais donc de l'argent que tu gagnes à la fabrique, si c'est vrai que t'en gagnes ?...

Coquette ! Oh ! Elle le redéviendrait bien vite, avec le retour de Césaire. Pour lui seul désormais, elle aurait de jolies toilettes. Plus rien n'existe, pour elle, que le souvenir du bien-aimé. Dans la campagne, dans le jardin, rien n'était joli que ses endroits préférés. Elle soignait avec amour un rosier qu'il lui avait donné, et ce rosier était si beau qu'une fois ses parents trouvèrent à le vendre. Elle arriva de la fabrique, juste comme son père le déterrait pour le porter à une dame riche des environs ; elle le sauva en donnant à son père les six francs que devait lui payer la dame. Le vieux pensa qu'elle devenait folle. Et, le jour de la fête de Césaire, elle fit un beau bouquet de roses et le porta à l'autel de la Vierge en la suppliant d'écartier tout malheur de la tête de son bien-aimé pendant le temps du service.

(La suite prochainement.)